

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 avril 2026 à 14h30

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 02/04/2026

Date de publication : **17 AVR. 2026**

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à quatorze heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 18 - Absents : 7 dont pouvoirs : 1

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Pierre ASCHIERI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, David VARRONE, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Pierre BORNET à Ludovic SANCHEZ.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Claude CEPPI, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Michèle PAGANIN, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Projets de décisions du bureau communautaire

DB2026_023 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public - Appel d'offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 02 : Démolition / Gros-œuvre / VRD - Avenant n°2 au marché n°2024/13.2

DB2026_024 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public - Appel d'offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 03 : Restauration de façade - Avenant n°2 au marché n°2024/13.3

DB2026_025 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public - Appel d'offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 04 : Charpente métallique - Avenant n°1 au marché n°2024/13.4

DB2026_026 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public - Appel d'offres ouvert - Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse - Lot 05 : Bardage / couverture - Avenant n°2 au marché n°2024/13.5

DB2026_027 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 10 : Plâtrerie – Avenant n°2 au marché n°2024/13.10

DB2026_028 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 11 : Revêtements de sols & muraux – Avenant n°1 au marché n°2024/13.11

DB2026_029 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 13 : Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaire – Avenant n°1 au marché n°2024/13.13

DB2026_030 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 14 : Electricité CFO & CFA – Avenant n°3 au marché n°2024/13.14

DB2026_031 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public de travaux – Appel d’offres ouvert – Restructuration de la piscine Altitude 500 - Lot 03 : Bassin inox – Avenant n°1 au marché public n°2025/07.3

DB2026_032 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public de travaux – Appel d’offres ouvert – Restructuration de la piscine Altitude 500 - Lot 02 : VRD – Clos couvert – Avenant n°2 au marché public n°2025/07.2

DB2026_033 : COMMANDE PUBLIQUE - Accord-cadre - Appel d’offres - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande) - Avenant n°5 à l’accord-cadre 2023/25

DB2026_034 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d’offres ouvert – Acquisition, installation et maintenance d’une solution de billettique pour la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse – Avenant n°1 au marché n°2024/33

DB2026_035 : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public – Appel d’offres ouvert – Maîtrise d’œuvre pour l’extension du campus étudiants de Grasse – Avenant n°3 au marché n°2023/14

DB2026_036 : JEUNESSE - Demande de subvention auprès de la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAF 06) - « Fonds publics et territoires » - Actions favorisant les conditions d’accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures d’accueil enfance et jeunesse

DB2026_037 : PETITE ENFANCE - Demande de subvention auprès de la Caisse d’Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAF 06) - « Fonds publics et territoires » - Actions favorisant les conditions d’accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures d’accueil petite enfance

2. Questions diverses

Décision n°DB2026_023 : Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 02 : Démolition / Gros-œuvre / VRD – Avenant n°2 au marché n°2024/13.2

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°2 ayant pour objet un ensemble d’ajustements techniques indispensables à la continuité des travaux de restauration, lesquels sont intrinsèquement liés à l’opération et n’étaient pas prévisibles lors de la phase de conception. Il est proposé de prendre en compte ces travaux pour un montant de 15 283,00 € HT.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2, joint en annexe, au marché n°2024/13.2 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SARL SRC BAT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 pour un montant en plus-value de 15 283,00 € HT.

Décision n°DB2026_024 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 03 : Restauration de façade – Avenant n°2 au marché n°2024/13.3

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 ayant pour objet d'intégrer un ensemble d'ajustements techniques indispensables à la continuité des travaux de restauration, lesquels sont intrinsèquement liés à l'opération. Ces prestations n'étaient pas prévisibles lors de la phase de conception. Il est proposé de prendre en compte ces travaux pour un montant de 29 997,00 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2, joint en annexe, au marché n°2024/13.3 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SMBR ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 pour un montant en plus-value de 29 997,00 € HT.

Décision n°DB2026_025 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 04 : Charpente métallique – Avenant n°1 au marché n°2024/13.4

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet d'intégrer un ensemble d'ajustements techniques indispensables à la continuité des travaux de restauration, lesquels sont intrinsèquement liés à l'opération. Ces prestations n'étaient pas prévisibles lors de la phase de conception. Il est proposé de prendre en compte ces travaux pour un montant de 1 118,25 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.4 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SHM ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant en plus-value de 1 118,25 € HT.

Décision n°DB2026_026 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 05 : Bardage / couverture – Avenant n°2 au marché n°2024/13.5

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 ayant pour objet d'intégrer un ensemble d'ajustements techniques indispensables à la continuité des travaux de restauration, lesquels sont intrinsèquement liés à l'opération. Ces prestations n'étaient pas prévisibles lors de la phase de conception. Il est proposé de prendre en compte ces travaux pour un montant de 23 525,00 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2, joint en annexe, au marché n°2024/13.5 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'entreprise EURL CHARPENTE ET CREATION ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 pour un montant en plus-value de 23 525,00 € HT.

Décision n°DB2026_027 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 10 : Plâtrerie – Avenant n°2 au marché n°2024/13.10

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 ayant pour objet d'intégrer un ensemble d'ajustements techniques indispensables à la continuité des travaux de restauration, lesquels sont intrinsèquement liés à l'opération. Ces prestations n'étaient pas prévisibles lors de la phase de conception. Il est proposé de prendre en compte ces travaux pour un montant de 17 808,00 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2, joint en annexe, au marché n°2024/13.10 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SAS ART.TECH ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 pour un montant en plus-value de 17 808,00 € HT.

Décision n°DB2026_028 : Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 11 : Revêtements de sols & muraux – Avenant n°1 au marché n°2024/13.11

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 ayant pour objet d’intégrer un ensemble d’ajustements techniques indispensables à la continuité des travaux de restauration, lesquels sont intrinsèquement liés à l’opération. Ces prestations n’étaient pas prévisibles lors de la phase de conception. Il est proposé de prendre en compte ces travaux pour un montant de 31 452,22 € HT.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.11 à intervenir entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la société SAS SOL AZUR EMBELLISSEMENT ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 pour un montant en plus-value de 31 452,22 € HT.

Décision n°DB2026_029 : Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 13 : Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaire – Avenant n°1 au marché n°2024/13.13

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 ayant pour objet d’intégrer un ensemble d’ajustements techniques indispensables à la continuité des travaux de restauration, lesquels sont intrinsèquement liés à l’opération. Ces prestations n’étaient pas prévisibles lors de la phase de conception. Il est proposé de prendre en compte ces travaux pour un montant de 19 728,82 € HT.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.13 à intervenir entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la société SAS STME ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 pour un montant en plus-value de 19 728,82 € HT.

Décision n°DB2026_030 : Marché public – Appel d’offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 14 : Electricité CFO & CFA – Avenant n°3 au marché n°2024/13.14

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°3 ayant pour objet d’intégrer un ensemble d’ajustements techniques indispensables à la continuité des travaux de restauration, lesquels sont intrinsèquement liés à l’opération. Ces prestations n’étaient pas prévisibles lors de la phase de conception. Il est proposé de prendre en compte ces travaux pour un montant de 7 680,96 € HT.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’avenant n°3, joint en annexe, au marché n°2024/13.14 à intervenir entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – COTE D’AZUR ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’avenant n°3 pour un montant en plus-value de 7 680,96 € HT.

Décision n°DB2026_031 : Marché public de travaux – Appel d’offres ouvert – Restructuration de la piscine Altitude 500 - Lot 03 : Bassin inox - Avenant n°1 au marché public n°2025/07.3

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 ayant pour objet d’intégrer divers travaux supplémentaires nécessaires à la bonne poursuite de l’opération pour un montant de 16 830,00 € HT.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2025/07.3 à intervenir entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la société A&T EUROPE S.P.A. ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’avenant n°1 pour un montant en plus-value de 16 830,00 € HT.

Décision n°DB2026_032 : Marché public de travaux – Appel d’offres ouvert – Restructuration de la piscine Altitude 500 - Lot 02 : VRD – Clos couvert – Avenant n°2 au marché public n°2025/07.2

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°2 ayant pour objet d’intégrer divers travaux supplémentaires nécessaires à la poursuite de l’opération pour un montant de 129 210,01 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2, joint en annexe, au marché n°2025/07.2 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le groupement conjoint FAYAT BATIMENT SAS (mandataire) / T.D.C.A. ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 pour un montant en plus-value de 129 210,00 € HT.

Décision n°DB2026_033 : Accord-cadre - Appel d'offres - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande) - Avenant n°5 à l'accord-cadre 2023/25

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 ayant pour objet d'accepter et d'agrèer le contrat de location gérance de taxi passé entre Madame Céline GUIGON et Monsieur Abdelkader NEMRI au sein du groupement des taxis grassois.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°5, joint en annexe, à l'accord-cadre 2023/25 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 sans incidence financière.

Décision n°DB2026_034 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Acquisition, installation et maintenance d'une solution de billettique pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse – Avenant n°1 au marché n°2024/33

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet d'accepter et d'agrèer le changement de dénomination sociale de la société PARAGON ID SA qui devient OMEA ID.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/33 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société OMEA ID ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.

Décision n°DB2026_035 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Maîtrise d'œuvre pour l'extension du campus étudiants de Grasse – Avenant n°3 au marché n°2023/14

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 ayant pour objet des honoraires complémentaires de la maîtrise d'œuvre liés à la réalisation de travaux supplémentaires ainsi qu'à la prolongation du délai d'exécution du chantier. Il est proposé de prendre en compte ces honoraires complémentaires pour un montant de 71 930,52 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°3, joint en annexe, au marché n°2023/14 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Groupement FABRE SPELLER Architectes / ITC / EPCO / Cabinet Philippe GRANDFILS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 pour un montant en plus-value de 71 930,52 € HT.

Décision n°DB2026_036 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAF 06) - « Fonds publics et territoires » - Actions favorisant les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil enfance et jeunesse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite mener à bien un projet d'accueil adapté aux enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil enfance et jeunesse éligible aux subventions accordées dans le cadre des « fonds publics et territoires » de la CAF 06. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider l'opération et à déposer une demande de subvention d'un montant de 15 829 € auprès de la CAF.

BUDGET PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT
Jeunesse

CHARGES	MONTANT (en euros, sans virgule)	PRODUITS	MONTANT (en euros, sans virgule)
60 ACHATS		70 REMUNERATION DES SERVICES	
Matériel d'activité accueil spécifique	1.422 €	• Participation des usagers	
Mobilier accueil spécifique		• Fonds publics et territoires	15.829 €
Eau, gaz, électricité		74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
61 SERVICES EXTERIEURS		• Etat :	
Sous-traitance générale		• Emplois aidés (CNASEA)	
Formation		• Direction de la Jeunesse • et des sports	
Locations		• Autres (à préciser)	
Travaux d'entretien et de réparation			
Primes d'assurances		• Région	
Documentation/Etudes et recherches		• Conseil Départemental	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		• Politique de la Ville	
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires		• Collectivités	21.612 €
Publicité, publications		• CAF	
Transports d'activités et d'animations		• Autres Financements	
Missions et réceptions			
Frais postaux - téléphone			
63 IMPOTS ET TAXES			
64 FRAIS DE PERSONNEL	36.019 €		
Salaires et charges (bruts)			
Autres (à préciser)			
65 AUTRES CHARGES		75 AUTRES PRODUITS	
66 CHARGES FINANCIERES		Participation des adhérents	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		Autres (préciser)	
68 AMORTISSEMENTS			
TOTAL		TOTAL	
86 Evaluation des contributions volontaires en nature (Mise à disposition de biens et services, hors bénévolat)		87 Evaluation des contributions volontaires en nature (Mise à disposition de biens et services, hors bénévolat)	
TOTAL	37.041 €	TOTAL	37.041 €

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à valider le plan de financement ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales 06 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2026_037 : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAF 06) - « Fonds publics et territoires » - Actions favorisant les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil petite enfance

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :
 Dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite mener à bien un projet d'accueil adapté aux enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil petite Enfance éligible aux subventions accordées dans le cadre des « fonds publics et territoires » de la CAF 06.
 Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider l'opération et à déposer une demande de subvention d'un montant de 9 054 € auprès de la CAF.

BUDGET PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT
Petite Enfance

CHARGES	MONTANT (en euros, sans virgule)	PRODUITS	MONTANT (en euros, sans virgule)
60 ACHATS		70 REMUNERATION DES SERVICES	
Matériel d'activité accueil spécifique		• Participation des usagers	
Mobilier accueil spécifique		• Fonds publics et territoires	
Eau, gaz, électricité		74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
61 SERVICES EXTERIEURS		• Etat :	
Sous-traitance générale		• Emplois aidés (CNASEA)	
Formation		• Direction de la Jeunesse • et des sports	
Locations		• Autres (à préciser)	
Travaux d'entretien et de réparation			
Primes d'assurances		• Région	
Documentation/Etudes et recherches		• Conseil Départemental	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		• Politique de la Ville	
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires	4.878 €	• Collectivités	2.264 €
Publicité, publications		• CAF	9.054 €
Transports d'activités et d'animations		• <u>Autres Financements</u>	
Missions et réceptions			
Frais postaux - téléphone			
63 IMPOTS ET TAXES			
64 FRAIS DE PERSONNEL	6.440 €		
Salaires et charges (bruts)			
Autres (à préciser)			
65 AUTRES CHARGES		75 AUTRES PRODUITS	
66 CHARGES FINANCIERES		Participation des adhérents	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		Autres (préciser)	
68 AMORTISSEMENTS			
TOTAL		TOTAL	
86 Evaluation des contributions volontaires en nature (Mise à disposition de biens et services, hors bénévolat)		87 Evaluation des contributions volontaires en nature (Mise à disposition de biens et services, hors bénévolat)	
TOTAL	11.318 €	TOTAL	11.318 €

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean-Marc DELIA ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à valider le plan de financement ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales 06 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fin de la séance à 14h58

Fait à Grasse, le 13 avril 2026

Le Président

J.V.

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



